

Compte rendu d'audience – Rectorat de Toulouse

Point de situation académique - Enseignement de l'occitan
30 mars 2026

Participants

Rectorat : Secrétaire général (M DENIS) Secrétaire générale adjointe (Mme RIEUX), IA-IPR d'occitan (M DOUSSINE)

Délégation : CREO Académie de Toulouse (Mme BATBIE), SNES-FSU (Mme LAGO, M PRIOURET), SE-UNSA (M LEPOINT), SUD Éducation (M COUFFIN)

Introduction

En ouverture, la présidente du CREO remercie les représentants du Recteur pour la tenue de cette audience et rappelle le sens de cette demande souhaitée par la délégation, dans une démarche à la fois constructive et exigeante, visant à dresser un état des lieux précis de l'enseignement de l'occitan dans l'académie.

Deux objectifs ont été posés :

- faire remonter des situations de terrain récentes, parfois préoccupantes, avec un focus particulier sur le département du Lot
- évaluer la mise en œuvre effective des annonces institutionnelles, notamment celles issues des GT et du CAEOC

La délégation a souligné certains décalages entre les orientations affichées en faveur de la consolidation et du développement de l'occitan et des réalités locales qui contribuent à fragiliser les parcours existants, souvent de manière progressive et peu visible.

L'enjeu central identifié est celui de la continuité des parcours, de l'école à l'université.

En réponse, le Secrétaire général a mis en avant la dynamique engagée autour de la future convention académique, en cours de finalisation, et des groupes de travail jugés productifs. Il a rappelé que près de 60 ETP (= équivalents temps pleins) sont fléchés pour l'occitan dans le second degré, tout en soulignant les contraintes budgétaires et la nécessité d'arbitrages entre dispositifs. Le Rectorat insiste également sur le rôle de l'autonomie des établissements.

Premier degré

1. Le cas du Lot

La situation du département du Lot a fait l'objet d'une attention particulière. La délégation a alerté sur une série de signaux convergents depuis plusieurs années traduisant une fragilisation des dispositifs bilingues et un découragement des enseignants.

Le cas de l'école de Gramat cristallise ces inquiétudes. L'annonce de la suppression d'un poste, dans un contexte d'effectifs stables et de fonctionnement reposant en partie sur un poste surnuméraire, est perçue comme contradictoire avec les engagements institutionnels de consolidation des filières.

Le Rectorat précise qu'il s'agit d'un poste unilingue et estime qu'une réorganisation locale est possible sans remise en cause du dispositif bilingue.

La délégation souligne néanmoins que ce type de mesure peut produire des effets indirects importants :

- dégradation des conditions d'enseignement
- déséquilibre des équipes
- fragilisation progressive de dispositifs reposant sur des équilibres déjà précaires

- accès limité pour les familles au cursus bilingue

Elle rappelle que le département a déjà connu plusieurs reculs ces dernières années (dont l'école d'Assier l'an passé avec la fermeture du cursus bilingue et la fermeture du poste), nourrissant un sentiment de fragilité structurelle.

Le SG signale qu'il y a eu des avancées dans le Lot. On constate surtout des blocages sur le terrain et des refus d'ouvertures par les équipes.

La délégation souligne que le rôle de l'Éducation Nationale est aussi d'accompagner les équipes en amont et tout le long du processus de création de sites.

2. Pinsaguel (31)

Le dossier de Pinsaguel illustre les difficultés de mise en œuvre des projets pourtant longuement travaillés localement. Malgré plusieurs années de concertation, le poste fléché annoncé n'a pas été attribué.

Le Rectorat maintient que le projet demeure inscrit dans une perspective de développement, conditionnée notamment par les effectifs, les décisions de carte scolaire et les locaux municipaux.

Pour la délégation, cette situation révèle un manque de sécurisation des projets et un risque de découragement des acteurs locaux.

3. Lisle sur Tarn (81)

La délégation cite le cas de Lisle sur Tarn comme élément positif : après l'annonce de la suppression d'un parcours bilingue ouvert depuis 1 an à peine, les inspecteurs sont intervenus afin d'empêcher cette suppression. Les effectifs sont d'ailleurs à s'inverser : plus de bilingues que d'unilingues prévus pour la rentrée prochaine. Démonstration ici faite que lorsque la volonté des services de l'EN s'applique conformément à la demande de la convention académique et de la Loi, les parcours sont sécurisés.

4. Autres sites

La délégation demande confirmation pour plusieurs secteurs évoqués en GT et CAEOC comme ouvertures de sites bilingues :

Le Rectorat confirme (si tout va bien) les ouvertures pour la rentrée 2026 de 2 sites bilingues à **Saint-Girons (09)** et **Cadours (31)** ainsi que d'un parcours renforcé à Samatan (32).

Concernant les autres sites évoqués en GT, l'IA-IPR nous recommande de ne pas confondre "annonces d'ouvertures de sites" et "hypothèses de développement à terme de la convention" : plusieurs sites sont à l'étude et confortés par des enseignements (initiation ou enseignement renforcé) dans le Gers, Tarn et Garonne, Hautes-Pyrénées, Aveyron.

La délégation pointe également le manque de développement de parcours bilingues dans le Tarn : deux fermetures de sites en 2018 (Monestiés) et 2020 (Castres), menace de fermeture cette année à Lisle/Tarn.

Le rectorat assure qu'il y a pourtant des hypothèses de travail dans le Tarn : projet d'initiations assurées par des enseignants à Castres, Lavaur et Rabastens, qu'il espère pouvoir mettre en place d'ici 2030.

Second degré

1. les moyens horaires

La question des horaires constitue un questionnement majeur. Dans de nombreux établissements, les enseignements d'occitan sont limités à une heure hebdomadaire, contre deux heures attendues.

Cette situation entraîne :

- une dévalorisation de la discipline
- une moindre attractivité pour les élèves
- des difficultés à assurer une progression pédagogique cohérente
- de nombreux sous-services

- des enseignants contraints à exercer sur 4 établissements

La délégation reconnaît cependant que les heures hors dgh sont arrivées dans les établissements qui donnaient effectivement 2 heures sur leur autonomie, sauf cas particuliers. Plusieurs établissements sont cités. L'IA-IPR recommande aux enseignants de le contacter directement en cas de constat de manques de moyens.

La délégation regrette toutefois les disparités engendrées par cette règle et rappelle la difficulté pour certains établissements, dans un contexte budgétaire contraint, de trouver 2 heures sur l'autonomie. Aussi, elle pose la question sur la possibilité d'un retour au fléchage intégral des moyens pour l'enseignement optionnel ou a minima de revoir la règle du financement des options à la baisse en ne demandant plus qu'une heure minimum sur la marge d'autonomie des établissements concernés par un contexte tendu.

Cette requête n'est pas jugée raisonnable par le rectorat dans un contexte d'austérité budgétaire.

Le Rectorat souhaite également que les établissements s'impliquent en participant aux efforts, et prennent en compte la discipline "occitan" dans leur dotation.

Le Rectorat affirme fournir des efforts pour l'enseignement de l'occitan (60 ETP et des moyens constants malgré le cadre actuel) et renvoie en partie à l'autonomie des établissements, tout en invitant à signaler les situations problématiques, notamment lorsque les heures pour l'occitan incluses à la DGH et fléchées sont utilisées par les chefs d'établissements pour d'autres besoins.

2. Des situations locales

Plusieurs établissements ont été cités pour illustrer ces difficultés (Cransac, Lavaur, Montauban, Prayssac, Saint-Antonin, Rignac, Cintegabelle...).

Ces situations traduisent des problématiques récurrentes :

- insuffisance de moyens
 - attente des familles
 - organisation contrainte
 - arbitrages locaux défavorables
-

4. Une érosion des effectifs

La délégation alerte sur des pertes significatives d'élèves aux différentes étapes du parcours :

- passage école → collège
- collège → lycée

Plusieurs facteurs explicatifs sont identifiés :

- mise en concurrence avec d'autres options ou dispositifs internes
- impossibilité de cumul d'options
- contraintes d'organisation (emplois du temps, sectorisation)

Cette érosion met en cause la continuité des parcours et la lisibilité de l'offre.

Propositions faites par la délégation :

- fonctionner en passages de cycles pour les sections bilingues :
inscription automatique en 6è

- proposer la sensibilisation généralisée de manière plus systématique - ce dispositif ayant perdu du terrain - afin d'éviter ces disparités importantes sur le territoire.

L'IA-IPR ne souhaite pas imposer la sensibilisation généralisée et préfère les initiatives locales via des projets portés par les enseignants.

La délégation souligne la nécessité d'un accompagnement institutionnel, notamment en moyens horaires ou en reconnaissance du travail des enseignants.

De manière générale, la délégation pointe le manque d'ouvertures d'enseignement de l'occitan dans le second degré.

5. Initiatives

La délégation identifie certaines initiatives locales, comme la sensibilisation généralisée en classe de seconde (ex : lycée de Saint-Orens), comme des leviers intéressants pour élargir le vivier d'élèves.

Tout comme pour la sensibilisation généralisée en 6ème, l'IA-IPR ne souhaite pas systématiser cette initiative qui relève de projets locaux.

6. Réforme DNB

La réforme du DNB, réduisant la prise en compte des options, est perçue comme un signal négatif pour les langues régionales et un facteur aggravant des difficultés de recrutement d'élèves.

La délégation demande au Rectorat d'intervenir auprès du Ministère.

Formation initiale

Le renforcement du volume horaire de formation en licence PE (porté au moins à 356 heures) constitue un point d'appui significatif, salué par la délégation. De même, pour le master 2E second degré, le volume horaire de formation a été également revu à la hausse.

Des points de vigilance subsistent :

- maintien des volumes horaires en master 2E premier degré
- maintien des sites de formation
- exigence d'un niveau de langue élevé (C1)
- qualité et volume des stages

Ces éléments sont déterminants pour assurer le renouvellement des enseignants et la qualité des enseignements.

Ressources humaines

La question des ressources humaines apparaît en filigrane de nombreux échanges.

Parmi les pistes évoquées par la délégation :

- création de zones de remplacement à l'échelle départementale et non académique
- meilleure prise en compte des spécificités des postes en occitan
- vigilance sur l'utilisation des enseignants en sous-service (notamment en 1er degré, INSPE et développement territorial)

Le Rectorat indique porter une attention aux situations individuelles, sans annoncer de mesures structurelles à ce stade.

Au sujet des collègues en sous-service, le rectorat développe le principe de lettres de missions, qui priorise les interventions des collègues (notamment du second degré) sur des missions de formation, d'initiation, d'élaboration de ressources, etc, en lien avec la matière et sur la base du volontariat des collègues, et de manière non pérenne, afin de répondre à des situations ponctuelles ou exceptionnelles.

Conclusion

En conclusion, la délégation a insisté sur la situation de l'école de Gramat, considérant qu'une suppression de poste constituerait un signal très négatif pour un territoire déjà fragilisé depuis plusieurs années. Elle a alerté sur le risque d'un affaiblissement progressif des dispositifs bilingues dans le département.

Elle a indiqué transmettre au Rectorat un document détaillant l'organisation actuelle des enseignements dans l'école de Gramat, afin d'éclairer les décisions à venir.

La délégation restera particulièrement vigilante quant aux suites données à ces échanges et à la traduction concrète des engagements annoncés.